



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE  
☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.M. DU 04 OCTOBRE 2016 à 20 H 00

**Présents** : Patrick MICHAULT, Véronique AVRILLIER, Marc ASSET, Clovis AVRIT, Sébastien BLANC, Gérard CARREAU, Sylviane LEGER, Alexandra MARTIN-CORREIRA, Nelly MICHAULT.

**Absent(es) excusé(es)** : Julien FILLION-NICOLLET, Aurélie OBIN, Laurence PILLET, David VALLON.

**Pouvoirs** : David VALLON à Patrick MICHAULT, Julien FILLION-NICOLLET à Sébastien BLANC.

**Secrétaire de séance** : Alexandra MARTIN-CORREIRA

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Terrain GUILLOT Roger : bornage suite aux travaux de passage d'une conduite d'eau

### Ordre du jour

#### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité sans modification.

#### 2. Communication des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire

**Décision** : 2016-19

**Objet** : Travaux de voirie et d'infrastructures

**Article 1 :**

Il est autorisé le paiement des factures relatif aux *travaux de voirie et réseaux ou travaux d'infrastructures* suivants :

Tiers	Objet	Montant
SDI	Vérification extincteurs	1 068.96
COLORALP	Entretien école	137.54
JBELEC	Entretien candélabre solaire	963.84

**Décision** : 2016-20

**Objet** : Achats et fournitures divers

**Article 1 :**

Il est autorisé le paiement des factures relatif aux *achats de fournitures et autres* suivants :

Tiers	Objet	Montant
UGAP	Table école maternelle	193.54

<b>SRCI</b>	Modules Actes	<b>642.00</b>
<b>SRCI</b>	Modules Actes abonnement	<b>150.00</b>
<b>SIP</b>	Taxes foncières	<b>13 838.00</b>

**Décision** : 2016-21

**Objet** : Concessions dans le columbarium

**Article 1 :**

Il est accordé dans le columbarium, au nom de Madame AVRILLIER Véronique une concession de 30 ans à compter du 15 septembre 2016 à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 200€.

**3. Bornage terrain GUILLOT Roger, cadastré C1282 Les Champs**

Monsieur le Maire expose :

La maison GUILLOT Roger, cadastrée C 1282 va être très certainement vendue et son fils sollicite la mairie afin qu'elle effectue un bornage exact de la surface prise par la route.

En effet, il lui semble que lors de l'enfouissement d'une conduite d'eau, la propriété de son père, Monsieur GUILLOT Roger a été grignotée le long de la maison.

En contrepartie du bornage qui serait effectué aux frais de la commune, Monsieur GUILLOT Bruno cèderait gratuitement le terrain d'emprise de la route.

Lors du débat, il a été évoqué que Monsieur GUILLOT aurait « récupéré » au moins une partie du terrain concerné par le passage de la conduite d'eau. Dès lors, avant toute décision, il est nécessaire de constater sur le terrain l'état actuel de l'emprise de la route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 pour :

- Décide de reporter la décision et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion

**4. Devis VEOLIA, pose d'une conduite d'alimentation en eau potable : réservoir des Bottières au poteau d'incendie des Rottes et reprise d'un branchement**

Monsieur le Maire expose :

A l'avancement des travaux sur le réseau d'eau potable actuellement en cours au Combet, il s'avère qu'il est nécessaire de changer la conduite d'alimentation du réservoir des Bottières diamètre 60, en PEHD diamètre 100.

Cette conduite alimentera aussi le poteau d'incendie non normalisé et le branchement de la maison FILLION-NICOLLET doit être revu.

Véolia a été consulté. Il nous propose aujourd'hui un devis d'un montant HT de 19 263.31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 pour :

- Accepte le devis de travaux proposé par Véolia pour les travaux de pose d'une conduite d'alimentation du réservoir des Bottières, du poteau d'incendie et reprise d'un branchement pour un montant HT de 19 263,31 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le document et lui donne tout pouvoir pour mener à bien cette affaire.

**5. Travaux de finition sur le chemin rural du Parc à Saint Paul**

Monsieur le Maire expose :

La commune réalise actuellement au hameau du Combet des travaux sur le réseau d'eau potable. Le branchement de la maison de M. Mme DESSAUX doit être repris. La

canalisation suivra le chemin rural dit du Parc à Saint Paul. Ils sollicitent la commune afin que ce chemin rural à la fin des travaux soit enrobé.

Considérant la configuration du début du chemin rural et notamment une pente trop accentuée pour l'accès des véhicules et de l'engin de déneigement, l'impossibilité de faire demi-tour en bas du chemin sans empiéter sur la du terrain privé,

Et suite à l'appel d'offre lancée ce printemps pour les travaux sur le réseau d'eau secteur du Combet, la commission communale d'ouverture des plis a retenu l'option « reprise du chemin du Parc : remblais : fourniture et mise en œuvre de graves o/80 sur 40m, enrochement et gravillons sur 123m<sup>2</sup>, pour 6 762 € HT, option validée par le Conseil Municipal le 28 avril 2016.

Il est proposé, pour ces deux raisons, de conserver ce qui a été validé le 28 avril dernier, c'est-à-dire de terminer les travaux sur le chemin du Parc par une couche de gravillons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 pour :

- Valide la proposition telle que présentée.

## **6. Convention de passage pour pose de conduite d'eau sur un terrain privé**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'eau au Combet, le tracé de la canalisation publique empruntera des parcelles appartenant à un privé sous les n° A 1385 et A 2015 aux Bottières.

Monsieur FILLION-NICOLLET Jacky, propriétaire, autorise le passage de cette conduite sur ses terrains dans une bande de terrain d'une largeur de 2ml, profondeur minimum 1m et d'une longueur d'environ 27 m. Une convention de passage doit être signée. Celle-ci sera enregistrée au service des Impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 pour :

- Approuve les termes de la convention à signer avec Monsieur FILLION-NICOLLET Jacky pour le passage d'une conduite d'eau publique sur sa propriété
- Donne tout pouvoir et notamment celui de signer le document

## **7. Décision modificative du Budget de l'Eau pour l'opération « conduite d'eau alimentation réservoir des Bottières**

Monsieur le Maire indique que des crédits budgétaires avaient été ouverts sur le budget 2016 du service de l'eau pour les travaux d'alimentation en eau potable du Combet, opération n°111.

Cependant, à l'avancement des travaux, il s'avère qu'il faut changer la conduite d'alimentation du réservoir des Bottières en diamètre 100, réalimenter le poteau d'incendie et revoir l'alimentation de la maison FILLION-NICOLLET.

Le devis présenté par VEOLIA s'élève à la somme de 23 115,97 € TTC

Afin de pouvoir régler la facture des travaux, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire :

- Opération 112 « mise en extérieur des compteurs » diminution de 3 200€
- Opération 113 « périmètre protection des captages » diminution de 20 000 €
- A la nouvelle opération 114 « alimentation réservoir des Bottières », la somme de 23 200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 11 pour :

- Valide la décision modificative n°2 du budget de l'Eau telle que présentée

## 1. Pour information

### **Dossiers Permis de Construire**

- Aucun

### **Déclarations Préalables accordées :**

- Aucune

### **Déclarations en cours :**

- MATHIEZ Patrick, changement de 5 fenêtres dont 2 sur la voie publique et sortie de cheminée, Saint Paul
- MATHIEZ Patrick, pose de volets roulants sur 5 fenêtres PVC blanc, Saint Paul
- VIGETTA Eric, pose de panneau solaire amovible, les Roues.

## 2. Forêt : à reporter au Conseil Municipal du 14/10/2016

## 3. Communications et Questions diverses

- Réunion prévue à la salle polyvalente pour le PETR le 20 octobre 2016 à 18H00, avant à 17h00, réunion des Maires.
- Convocation au Palais de Justice de Chambéry le 20 octobre 2016 à 14 :00 concernant l'appel de M. DENCHE Jean-Robert pour l'affaire de La Ville.
- Monsieur GONTHIER Charles a saisi le Tribunal Administratif pour annulation de nos délibérations sur le droit de préemption des bois.

## 4. Tour de table du Conseil Municipal

Véronique AVRILLIER :

- rappelle qu'un camion pizza stationne désormais tous les dimanches soirs sur le parking de l'école
- demande si les panneaux d'affichage seront bientôt terminés, Gérard CARREAU les termine, reste 2 à finir

Clovis AVRIT demande que l'adresse du site de la mairie soit le plus visible possible (sur le papier à entête, sur les panneaux d'affichage...

Monsieur MICHAULT indique que les 2 lampadaires manquants sur le pont ont été décrochés par la mairie de CEVINS pour être repeints (reliés au réseau électrique de CEVINS).

Prochains Conseils Municipaux les :

- Le vendredi 14 octobre 2016 à 19 :30
- Le jeudi 17 novembre 2016 à 19 :30
- Le jeudi 22 décembre 2016 à 19 :30

Fin de la séance à : 21 : 55

CORREIRA

Secrétaire de séance  
Alexandra MARTIN-

Compte rendu validé par Monsieur MICHAULT.